

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22.06.00 Convocation du 14.06.2000

Compte rendu affiché 28 Juin 2000

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : D. BROSSARD

Réf. : BJ/LDA

Présents :

**Objet : EMPLOI JEUNE :
TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES**

MM. LAFFLY, MEYER, MIGNOT, Mmes GUERIN,
BOUHEY, MM. POINT, VERGNE, CHATUT et FAURE,
Maires-Adjoints,

<u>Nombre de conseillers</u>	
en exercice :	29
présents	24
votants	26

Mme CHEZEAUBERNARD, MM. DOIZY, AUROY, Mmes
ROUX, WYMANN, BROSSARD, VEYRIER, MM. DUCRET,
GONDELAUD, PIANA, FORGET, MACHURAT, DOUCET,
Mlle MILLET, M. BELIN, Conseillers Municipaux,

Absents représentés : Mme GASTREIN par Mme WYMANN - M. RUMEAU par M.
MIGNOT.

Absents : MM. MARCENDE et DUSSUD.

Décédé : M. CHATELIER

Madame l'Adjointe déléguée pour le personnel explique qu'afin de rémunérer les travaux supplémentaires demandés durant l'été à l'agent employé par le Service DSU sur un "emploi jeune", il est proposé de conclure un avenant avec l'intéressé prévoyant une augmentation de sa rémunération de 2.000 F. en Juillet et Août 2000.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Madame le Maire-Adjoint et après en avoir délibéré,
- Vu le Budget Primitif 2000,
- Considérant les règles relatives à la rémunération des "emploi-jeunes" et compte tenu du travail supplémentaire qui sera demandé à la personne installée sur un emploi-jeune au Service Politique de la Ville,
- Autorise Monsieur le Maire à signer un avenant au contrat lisant la personne installée sur un emploi-jeune avec la commune, avenant ayant pour effet d'augmenter la rémunération mensuelle des mois de Juillet et Août 2000 de 2000 F. bruts, ceci afin de tenir compte des missions complémentaires assumées pendant l'été.
- Précise que la dépense correspondante est prévue à l'article 64161 du budget communal.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 22 Juin 2000

Pour copie conforme,
Le MAIRE ,

Le MAIRE
Signé P. LAFFLY